



Lettre du Cercle Condorcet de Paris

<http://cercle-condorcet-de-paris.org>

lettre N°40 mai 2016

Édito

Au cours des mois qui ont précédé, le Cercle Condorcet de Paris a continué à concentrer son activité sur les grands sujets à l'ordre du jour dans le monde.

Avec Bernard Guetta et Andreï Gratchev, nous avons à faire à deux excellents connaisseurs de la Russie : l'un, Andreï Gratchev, ayant vécu l'« Histoire » de ce pays, de Khrouchtchev à Gorbatchev dont il a été le porte-parole, l'autre, Bernard Guetta, en tant que correspondant du Monde. L'un et l'autre se sont attachés à dissiper les mythes qui occultent la réalité de la Russie d'aujourd'hui et de son leader Vladimir Poutine et les fantasmes que véhiculent complaisamment les media dans notre pays.

Sommaire

Édito

par Jean-Pierre Pagé et Bernard Wolfer p. 1

Plénière

Faut-il avoir peur de la Russie de Poutine ?
par Andreï Gratchev et Bernard Guetta p. 2

Plénière

L'Europe face à la crise des réfugiés
par Catherine Wihtol de Wenden p. 5

Plénière

La crise de la Grèce, de la zone euro et de la démocratie
par James Galbraith p. 7

Plénière

Etat d'exception et régimes de suspicion
par Mireille Delmas-Marty p. 9

Hommage

Maurice Bertrand et Guy Benedetti
par Jean Lyon et Françoise Le Berre,
Michel Cabiroi p. 12

L'Europe est saisie par le drame des réfugiés venant surtout de Syrie mais aussi d'autres régions de conflits et de pauvreté. D'abord ouverte à l'accueil, elle s'est vite fermée devant l'ampleur de l'émigration. C. Wihtol de Wenden a pourtant montré que ces migrations ne sont pas source de tant de difficultés pour une Europe riche et en régression démographique. D'autant qu'une partie de cette migration, due aux conflits, devrait être transitoire, si ces conflits étaient résolus, enfin. Là est le vrai problème pour une Europe hors du jeu diplomatique.

Avec James K. Galbraith, le fils de l'économiste John Kenneth Galbraith et, lui-même, économiste et universitaire, travaillant avec Yanis Varoufakis, ex ministre des Finances de la Grèce, nous avons eu une analyse documentée de la crise qui secoue ce pays et a ébranlé la Zone Euro, de ses conséquences et de ses possibilités d'en sortir.

Les attentats de 2015 ont conduit à la mise en place d'un état d'urgence et d'un projet de déchéance de la nationalité, à inscrire dans la constitution française. Mireille Delmas-Marty, reprenant les thèses de son livre « Liberté et sûreté dans un monde dangereux », a montré les dangers importants pour une société démocratique de s'abandonner aux facilités de la sûreté policière pour espérer plus de sécurité. Il y a aussi une certaine illusion à croire qu'une telle politique suffise à réduire les risques.

Enfin, nous rendrons hommage à Maurice Bertrand et à Guy Benedetti qui nous ont quittés.

Jean-Pierre Pagé et Bernard Wolfer, Coprésidents

FAUT-IL AVOIR PEUR DE LA RUSSIE DE POUTINE ?

Andreï Gratchev et Bernard Guetta ¹

• ANDREÏ GRATCHEV :

La Russie est, il est vrai, un sujet presque inépuisable. Churchill n'aurait-t-il pas d'ailleurs déclaré : "Vous pouvez dire à peu près n'importe quoi de la Russie, et tout va être vrai" ?

Pour répondre, plus simplement, à votre première question, à savoir si le retour de la Russie sur la scène internationale est plutôt un bien ou un mal, il nous faut, en premier lieu, évoquer l'actualité. En principe, cela doit être pour le bien, car l'absence quasi-totale de ce pays sur la scène internationale, depuis la chute de l'URSS, a provoqué une certaine déstabilisation dans l'équilibre global stratégique international. Pour autant, vingt cinq ans après l'Union soviétique, cela n'est pas non plus que pour le bien et la réalité est assez ambiguë, avec un fort sentiment d'inachèvement.

La Russie est un ex-empire qui garde le souvenir et la nostalgie d'une super-puissance et qui, pour cette raison, a une certaine ambition. A cheval sur deux continents, non seulement géographiquement mais aussi politiquement, culturellement et stratégiquement, son centre de gravité se déplace progressivement sous nos yeux, donnant, ces dernières années, le sentiment de s'éloigner de son orientation européenne en s'engageant davantage à l'Est, vers l'Asie, comme d'ailleurs vers sa propre Asie, ce qui marque probablement un tournant historique.

Il faudrait évoquer tout cela plus en détail plutôt que de ne parler que du seul Vladimir Poutine et considérer l'ensemble de ses mandats, dont ceux, symboliques, pendant lesquels Dmitri Medvedev a été le Président en titre. Mais l'homme que le magazine Forbes considère comme "le

plus influent de la planète" et qui est soutenu probablement par au moins soixante ou soixante dix pour cent de l'opinion publique russe est, en quelque sorte, l'émanation de cette réalité, il en est le produit. La Russie était en recherche d'un tel personnage. Il en est le portrait robot.

Faut-il avoir peur de la Russie de Poutine ? Le Président Obama a placé récemment le danger russe en deuxième position entre Daesh et le virus Ebola, qualifiant ce pays de "puissance régionale" et son Président "d'homme du passé", alors que lui-même termine son dernier mandat et que le Président russe pourrait demeurer longtemps encore au pouvoir.

Si la politique internationale de Barack Obama a été globalement un succès, cela n'a pas été le cas avec la Russie. La stratégie des Etats-Unis à l'égard de ce pays semblait claire. Il s'agissait surtout de supprimer un rival et de faire de celle-ci une petite puissance régionale en se rapprochant progressivement de ses frontières déjà réduites, en y déployant des bases de missiles et en y effectuant des exercices militaires, d'où la politique d'élargissement progressif de l'OTAN, non seulement vers l'ex-Yougoslavie, mais aussi en Irak et en Afghanistan, en tentant d'entraîner d'anciennes républiques telles que la Géorgie ou l'Ukraine, tout ceci étant perçu en haut lieu, comme des tentatives de phagocytage de son espace.

Quant à l'Europe, devenue grande depuis la chute du Mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne, notamment grâce à un certain M. Gorbatchev, force est de constater qu'elle n'est ni celle envisagée par les sociaux démocrates allemands ni celle imaginée par le général de Gaulle. Sous-traitée à Bruxelles, elle n'a pas réussi à qualifier une Ostpolitik avec l'engagement de la Russie. C'est un constat.

Avec les derniers événements en Ukraine, le monde russe a pu avoir le sentiment que le "mur", incluant désormais la plus grande partie de ce pays, ne faisait que se déplacer par rapport à ce

1. Cette réunion plénière a revêtu une forme particulière afin de dépasser quelque peu la présentation habituelle des médias et d'engendrer une plus grande interactivité. Andreï Gratchev, ancien porte-parole du Président Gorbatchev et Bernard Guetta, éminent éditorialiste, ancien correspondant du journal Le Monde en Russie, ont procédé, tour à tour, aux exposés suivants au cours d'un débat animé par Jean-Pierre Pagé, fin connaisseur de ce pays.

que les Américains appelaient la vieille Europe.

Si l'Europe a tenté de trouver une solution politique propre, cette dernière s'est très vite effacée derrière la volonté des américains d'accompagner le changement de pouvoir à Kiev. Il est aisé de comprendre que la Russie, pour ne pas dire Vladimir Poutine, a perçu cela comme une opération destinée à mettre fin définitivement à sa dernière tentative d'organiser l'espace post soviétique dans le cadre d'une Union eurasiennne.

A défaut d'Ukraine et d'Union eurasiennne, Vladimir Poutine a dû se résoudre à se replier sur la notion de "Monde russe", une structure nettement moins claire et génératrice d'un nationalisme, le plus souvent instrumentalisé par un Pouvoir en perte de vitesse, à la recherche d'un nouveau contrat social, au sein d'une démocratie symbolique et sans alternance politique. Cette montée du nationalisme a été fortement amplifiée par la diminution sensible des ressources du pétrole accentuée par les sanctions économiques occidentales et le risque de perte de territoires comme la Crimée, territoire très russe et base navale importante en mer Noire. Le nationalisme semble ainsi, en quelque sorte, l'expression du sentiment d'une dignité blessée.

Avant de conclure cet exposé, il nous faut évoquer pêle-mêle les frustrations, la nostalgie, l'impatience, le souvenir de la grandeur du pays. L'absence des occidentaux aux célébrations de la victoire de 1945, notamment, a blessé le peuple. Il faut prendre les précautions nécessaires pour "gérer" les russes dans cette époque perçue par eux comme celle d'une attaque de l'Occident. Les printemps arabes, ces « Révolutions de jasmin » qui, à l'exception de la Tunisie, ont tourné au chaos, ont déclenché des traumatismes : Saddam Hussein pendu, Mohamed Kadhafi exécuté, ont marqué Vladimir Poutine et d'autres dirigeants et les ont placés sur la défensive.

La Russie, tentée par la reconquête politique, est entrée dans une étape dangereuse, car elle considère que le monopole de l'Occident touche à sa fin et que l'Est, soutenu par la Chine, émergent, elle appartient à la fois au passé et à l'avenir et pourrait ainsi, selon certains analystes, revenir à la grande époque, telle celle de Yalta, où l'on pouvait se partager le monde, appelant à une révolution conservatrice, voire réactionnaire et utilisant, le cas échéant, la force, comme ce pays a commencé à le faire en 2008 en Géorgie, puis

en Ukraine, puis en Syrie.

Il semble en effet qu'en matière de politique extérieure russe, l'usage de la force fasse désormais partie des instruments légitimes de la politique mondiale. Les frappes aériennes russes sur la Syrie n'ont-elles pas été engagées par Vladimir Poutine à la veille de son déplacement aux Nations-Unies, permettant à ce dernier d'obtenir une visite jusque là improbable avec Barack Obama ?

● BERNARD GUETTA :

A la question "Faut-il avoir peur de la Russie ?", je répondrai trois fois non. Non, parce que la peur est toujours mauvaise conseillère et qu'il serait inutile d'y céder. Non, car la Russie de Vladimir Poutine, ou d'un autre, ne veut pas envahir le monde, asservir l'Europe. Elle n'est pas l'Allemagne de 39 ou de 40 et elle ne le souhaite pas et n'en aurait pas, en tout état de cause, les moyens. Non, enfin, car la Russie "utile", MM Poutine et Medvedev inclus, ne souhaite que s'intégrer au mode occidental.

Lors de son accession au pouvoir, Dmitri Medvedev a dit : " La Russie est l'une des trois branches de la civilisation européenne avec les U.S.A. et l'Union Européenne" et même si ce dernier n'a pas un grand pouvoir politique, cela veut dire quelque chose de profond. La Russie n'est pas une énigme. Elle s'analyse comme la plupart des autres pays du monde en termes sociologiques, démographiques, historiques et n'a rien qui sorte du commun général.

Que se passe-t-il, alors, en Russie ?

Si l'on revient sur quelques grands chapitres historiques, 1905 est un nouvel essai de sortir du féodalisme et d'un archaïsme. C'est aussi l'échec de la révolution industrielle démocratique et modernisatrice. Cela débouche sur la révolution de 1917, le messianisme, le communisme, le grand rêve d'une économie collectiviste. Suivent soixante-dix ans de fuite constante. En 1980, il n'y a plus d'échappatoire à l'échec du communisme. C'est la stagnation, l'excellente définition que Mikhaïl Gorbatchev avait donné à la période brejnévienne. C'est aussi la fin de la gérontocratie avec les décès successifs des dirigeants.

Pour s'en sortir, la Russie devait, à la fois, procéder à une révolution économique et démocratique.

Mikhaïl Gorbatchev a lancé ces deux révolutions. Il n'a pas échoué sur le fond, car des peuples entiers, très nombreux ont retrouvé la liberté et l'on est sorti de cette fiction qu'auront été les soixante dix ans de communisme, mais il n'a pu éviter son éviction.

La bande de jeunes gens entourant Boris Eltsine, s'est ensuite profondément trompée en pensant que pour sortir la Russie de son archaïsme, il fallait emprunter aux U.S.A. leur politique étrangère et appliquer à la lettre les préceptes du libéralisme, avec un zèle qui ne s'était jamais vu, en une sorte une sorte de fondamentalisme libéral enseigné de façon littérale dans certaines universités, inspiré, le plus souvent, de la thérapie de choc polonaise, en oubliant que la Pologne, avait connu auparavant l'économie de marché et que demeurait dans ce pays un important secteur privé. On a dégouté durablement la Russie de la démocratie et de l'économie de marché et cette thérapie de choc s'est traduite par l'un des plus grands hold-up de l'histoire : quelques personnes, autour de la "famille" de Boris Eltsine, se sont partagées le plus intéressant de l'économie soviétique.

Avec la crise des années quatre-vingt-dix, et l'échec total de cette politique, l'ampleur du hold-up étant en vue, la démocratie est devenue aux yeux des Russes, excusez-moi pour le mot, "la merdocratie" et l'économie de marché, "le vol". C'est dans ces conditions que Vladimir Poutine est arrivé au pouvoir. Jeune, il l'était, musclé, et donc différent de son prédécesseur alcoolique, idiot et corrompu absolu, disant vouloir mettre fin au vol et expliquant notamment que, du fait de Gorbatchev, la Russie avait perdu son empire. Il fait en Tchétchénie le pire que l'on puisse faire, au prix d'une radicalisation islamiste, et installe, pour employer le terme utilisé localement, une "démocrature", criant haut et fort "Russia is back".

Il organise non seulement des élections, mais lorsque la Constitution lui interdit de briguer un troisième mandat, il en respecte les formes et met en place un homme à lui, Dmitri Medvedev, qui incarne pour sa part les classes moyennes

suburbaines fortement représentées à Moscou et à Saint-Pétersbourg.

Le soir du 11 septembre 2001, Vladimir Poutine, qui a horreur du monde arabe et musulman, a envoyé un message aux Etats-Unis proposant sa collaboration, son appui. Georges Bush ne lui répondit pas car l'Amérique avait déjà passé la Russie par pertes et profits. Elle n'existait plus. Ce fut une erreur psychologique et politique monstrueuse d'ignorer, voire de dédaigner, l'offre de soutien.

Aujourd'hui, le modèle poutinien est épuisé économiquement, sociologiquement et psychologiquement. Il y a une rupture profonde entre les nouvelles classes moyennes russes, celles des 30-40 ans, qui participent de la culture monde et ne se reconnaissent pas dans Vladimir Poutine, sans qu'il y ait pour autant une opposition constituée et des leaders pour la mettre en place.

Pour évoquer, enfin, l'actualité récente, le dossier Ukraine à peine refermé, il faut parler de la situation syrienne. Vladimir Poutine a été sollicité de façon très pressante par le régime syrien au moment où celui-ci n'était pas loin de tomber. La Russie, remettant alors Bachar el Assad en selle, aurait certainement remporté une belle victoire, mais l'armée syrienne n'a pas pour autant récupéré d'importants territoires et les Russes en ont déduit qu'Assad était décidément trop haï. Les USA, quant à eux, souhaitaient d'autant moins intervenir que les Russes étaient dans la place. et que la guerre d'Irak leur avait laissé suffisamment de pénibles souvenirs. C'est la conjugaison de ces situations qui a conduit la Russie à jouer la carte du processus de Vienne.

La Russie et l'Iran ont accepté un accord, un cessez le feu, un changement constitutionnel et des élections auxquelles devaient participer quatre millions d'exilés syriens, acceptant la feuille de route et lâchant inexorablement Bachar el-Assad. C'est ce qu'a rapidement compris François Hollande, qui a tendu la main à Poutine. La Russie ne frappera plus, "ceux des mouvements de l'opposition qui ne sont pas terroristes et s'attaquent à Daesh". La France n'en demandait pas davantage.

Tout n'est certes pas réglé à l'issue de ce processus, mais Vladimir Poutine peut se réjouir de ce

dénouement pour deux raisons : la première, c'est que la carte Assad ne s'est pas avérée jouable et qu'elle pouvait même entraîner la Russie dans un nouvel Afghanistan, ce que les russes des villes et des campagnes ne lui auraient pas pardonné, vu le traumatisme national que cette guerre a représenté pour eux. Il est par ailleurs certain que l'attentat perpétré au dessus du Sinaï contre un avion de ligne et l'avion de combat abattu par les Turcs ont été d'autres facteurs déterminants.

En procédant ainsi, Vladimir Poutine a voulu combler le profond désir de la société russe de retrouver une place honorable et honorée sur la scène internationale et, s'il devait réussir, nous aurions tout intérêt à nous en féliciter, aussi bien pour le Proche-Orient que pour la sécurité en Europe, pour un meilleur fonctionnement du Conseil de Sécurité et dans bien d'autres domaines encore.

— Synthèse par Jean-Michel Eychenne,
membre du Cercle

Plénière du 27 novembre 2015

L'EUROPE FACE À LA CRISE DES RÉFUGIÉS CATHERINE WIHTOL DE WENDEN ¹

Notre capacité matérielle et subjective à accueillir deux cent quarante millions de migrants et soixante millions de réfugiés dans le monde est mise en doute et devient un sujet d'affrontements politiques, particulièrement en Europe, avec l'afflux de réfugiés venus de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan mais aussi d'Afrique de l'Est.

Si la crise actuelle est si grande et met en péril les principes démocratiques de l'Europe, cela est dû probablement, en grande partie, à la relative impuissance des états riches à aider à la résolution des conflits multiples qui sont une des causes de ces migrations, contribuant ainsi à désespérer les uns et les autres. La peur joue un rôle certain dans les refus et les rejets de ces réfugiés. Une certaine ignorance aussi.

Au total, ce sont donc au moins 240 millions de migrants dans le monde, qui se répartissent, pour moitié, dans les pays du Nord et pour l'autre moitié, dans les pays du Sud. Ces déplacements se font principalement vers des pays voisins, dans la même région : il n'y a donc pas de polarisation des migrations : 60 millions de réfugiés, parmi lesquels, environ 20 millions ont le statut de réfugiés défini par la convention de Genève.

1. Directrice de recherches au CNRS, docteur en sciences politiques, Catherine Wihtol de Wenden est spécialiste des migrations internationales, membre de la Commission nationale de déontologie de la sécurité et membre du Conseil d'Orientation du Cercle de la LICRA..

L'Europe a une tradition d'asile ancienne, traduite dans plusieurs textes, les passeports Nansen (1922), la Convention de Genève (1951). Le protocole de 1967 de New York (précisé en 1971) a globalisé le droit d'asile, jusqu'alors limité aux réfugiés issus de la seconde guerre mondiale, à tous ceux souffrant de persécution dans le monde. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 affirme également le droit des hommes à circuler librement et celui de chercher asile dans un autre pays pour fuir les persécutions.

Dans les années 90, plus de 200 000 personnes émigraient chaque année des pays de l'Est vers l'Ouest. Cela ne choqua personne. Les accords de Dublin 1 organisaient un droit d'asile au niveau européen. Mais depuis, l'Europe a été cernée par des conflits : En Europe de l'Est, avec la guerre des pays de l'ex Yougoslavie, puis plus tard, en Irak, en Afghanistan, et maintenant en Syrie et en Libye, pays traversés par les migrants d'Erythrée, de Somalie et plus généralement de tous ceux fuyant la corne de l'Afrique.

L'accord de Dublin 2, en même temps qu'il permet de partager le « fardeau » des demandeurs d'asile, institue le "One stop - One shot," ²

2. Littéralement : Un arrêt-un tir

qui bloque les demandeurs d'asile rejetés dans le pays d'arrivée. Or ce système fonctionne très mal et met de nombreux réfugiés en situation de non droit. Il reporte sur les pays périphériques (Grèce, Italie) le poids de l'accueil sans pour autant freiner l'arrivée des migrants et les drames qui les accompagnent.

Le droit d'asile est principalement demandé et accordé à titre individuel (au mieux à titre familial) mais avec les migrations de masse dues aux conflits, la reconnaissance des réfugiés se fait « prima facie », c'est à dire par groupes, ce qui est le cas pour les Syriens. Pour autant, la reconnaissance collective des réfugiés n'est pas aisée, loin de là. Elle n'est pas inscrite dans le droit.

● UNE GRANDE FRILOSITÉ

Les pays européens, sauf l'Allemagne, ont manifesté une grande frilosité, quand ce n'était pas une franche opposition, à l'accueil des réfugiés. Le fait que nombre d'entre eux soient musulmans ajoute une dimension religieuse, faisant oublier que ces familles fuient la guerre et la mort. Le projet Junker visant à répartir par quota 160 000 demandeurs d'asile a provoqué des oppositions vives de certains pays. Pourtant, ces derniers seraient relativement peu nombreux et très facilement intégrables dans les pays : pour la France ce serait quelques 30 000 réfugiés en plus des 60 000 habituels.

Des pays issus du bloc de l'Est ont fermé des frontières et l'on voit se créer des camps, dans les pays d'arrivée, dans les pays "tampons". En refusant cette « obligation » européenne, nombre de pays rompent la règle de solidarité, mettent en cause l'espace Schengen et les accords de Dublin.

On s'oriente dès lors vers une externalisation du règlement des réfugiés, principalement en Turquie, pays qui ne pratique ordinairement pas l'asile mais qui est en première ligne face à la Syrie. L'Europe est-elle encore Terre d'Asile ?

A mesure que les conflits prennent de l'importance, l'Europe cherche à s'exonérer de ce devoir,

quitte à payer pour que d'autres retiennent ces réfugiés dans des conditions souvent déplorable. S'il est difficile d'en anticiper l'ampleur récente, ces mouvements ne sont pas nouveaux. Les guerres des Balkans, l'Afghanistan, l'Irak ont déjà généré leurs lots de réfugiés. Or, l'Europe ne s'est pas dotée de mesures adéquates, elle réagit à l'urgence. Contingenter ne fonctionne pas. La politique de la dissuasion, non plus. Aider au retour ? Voire expulser les réfugiés comme certains envisagent de le faire ? Dans les conditions actuelles c'est une folie.

D'autre part, ces immigrés réfugiés ne sont pas des pauvres dangereux comme le croient certains. Pour fuir, la plupart ont du payer très cher et sont souvent diplômés. Leur projet est de fuir les dangers et la mort. Bien sûr, ils sont aussi des réfugiés économiques, qui ont besoin de travailler, de s'intégrer, mais leur projet est aussi de pouvoir retourner dans leurs pays quand une paix sera revenue. Y compris lorsqu'ils demandent la naturalisation, ce n'est pas nécessairement pour s'installer définitivement dans le pays.

Beaucoup souhaiteraient repartir, quand la paix sera revenue, et la naturalisation est vue comme un moyen pouvant les y aider. La résolution des conflits est donc une tâche essentielle pour offrir des solutions à ces réfugiés.

● UNE POLITIQUE D'ASILE

En attendant, la politique d'asile reste la seule possible, un espace européen de 500 millions d'habitants, plutôt riches et développés, est capable d'absorber ces migrations à raison de trois à cinq millions d'individus sur plusieurs années. Mais il est vrai que cette perspective provoque les replis nationalistes, souverainistes, pour ne pas dire islamophobes dans bien des cas. Une Europe "chrétienne" se re positionne avec des valeurs extrémistes et bien peu humanistes. Les crises vécues par des populations européennes n'encouragent pas la solidarité, mais favorisent le rejet.

L'Europe vit, avec la crise des réfugiés, une crise majeure, une crise politique qui risque de déstabiliser l'espace Schengen, la libre circulation des personnes, et les droits des personnes, créant des catégories d'êtres humains, en quelque sorte déportés, relégués peut être pour de longues années et sans espoir, se créant ainsi davantage de problèmes alors que la question essentielle que devrait se poser

les européens est "Quel accueil ?", "Comment accueillir ?" Choisir une autre voie est à terme, une erreur.

Synthèse par Bernard Wolfer,
Coprésident du Cercle

Plénière du 25 octobre 2015

LA CRISE DE LA GRÈCE, DE LA ZONE EURO ET DE LA DÉMOCRATIE

JAMES GALBRAITH ¹

James Galbraith considère que la Grèce n'est plus un pays indépendant, car elle subit une politique de colonisation. En effet, il est interdit au gouvernement grec d'avancer des projets de lois sans l'accord préalable des créanciers. Il lui est aussi interdit d'avoir des débats publics sur des questions touchant au mémorandum de juillet. Le Président de la Commission européenne a déclaré que, quel que soit le résultat des élections, la politique serait la même.

La situation politique est celle d'un protectorat.

Il est procédé à une liquidation des biens de l'État, des entreprises et des particuliers, facilitée par une réforme judiciaire permettant les évictions sans souci du bas prix des ventes. Les entreprises grecques considèrent que le système mis en place favorise les entreprises multinationales. C'est ainsi que les Grecs ont été obligés d'étendre la période de « fraîcheur du lait » de 3 à 7 jours, ce qui permet aux laitiers hollandais d'exporter du lait en Grèce. De même la réforme de l'industrie pharmaceutique a été favorable aux multinationales qui bénéficient d'un régime fiscal différent.

La politique macroéconomique imposée à la

1. James Galbraith, Professeur à l'Université du Texas, qui a travaillé et publié avec Yanis Varoufakis ancien ministre des finances du gouvernement Syriza, a présenté le 25 octobre 2015 au Cercle Condorcet de Paris un état des lieux de la Grèce et de la position des instances européennes à son encontre.

Grèce est une politique de récession combinant un taux de TVA à 23 % avec la réduction des dépenses publiques (celle des retraites représentant ainsi 1 % de la dépense publique). L'objectif est d'atteindre un excédent annuel représentant 3,5 % du PNB, objectif irréalisable. Or la réalisation des objectifs doit être vérifiée tous les 3 mois pour justifier la poursuite des aides.

Au sein de l'Union européenne, alors que les pays de l'Est européen n'admettent pas qu'une autre solution que l'austérité puisse aboutir, l'Espagne et le Portugal, pour des raisons de politique intérieure, ne peuvent exprimer une autre position, l'Italie demeurant silencieuse et la France n'étant pas intervenue vigoureusement dans le débat. W. Schauble, le ministre allemand des finances, a, quant à lui, déclaré qu'il savait que le mémorandum n'était pas bon pour la Grèce, mais qu'il ne pouvait offrir que cela ou la sortie de l'euro. S'il est cependant possible de négocier avec la Commission européenne, en revanche, le FMI ne peut permettre à un pays européen ce qu'il ne permet pas aux autres, alors même qu'il a consenti en 2010 à la Grèce un prêt qu'il n'aurait pas du lui consentir, faute d'autres demandes de prêt.

La dette grecque a ensuite été transférée aux banques, aux marchés financiers et aux Etats. Elle est ainsi passée des banques aux contribuables. James Galbraith indique que les observations de la BCE ont créé l'inquiétude sur les

dépôts des banques grecques.

Après les nouvelles élections, la Grèce est parvenue à avoir un gouvernement assez stable. Cette Tsipras peut compter sur ses députés et le gouvernement peut durer quatre ans. Le Parlement fera ce qu'on lui demande de faire. Mais ce n'est pas le Parlement qui met les lois en œuvre. Les « troupes » (magistrats, fonctionnaires...) risquent de faire défaut pour l'application de la nouvelle politique économique - les 48 mesures préconisées par le gouvernement -, car la population se sentent trahie.

James Galbraith pense que c'est l'évolution de la situation politique qui a infléchi la position du gouvernement. De janvier à juillet, Syriza a représenté un modèle pour la gauche européenne, modèle gauchiste, mais très fermement attaché à l'Europe. Tsipras visait à négocier un changement de la politique de l'Europe envers la Grèce. Il s'agissait de modifier les mesures relatives aux pensions, aux droits syndicaux, les privatisations et l'objectif d'excédent primaire.

Ce modèle de négociation a échoué. On ne peut espérer un mouvement de gauche européen pour changer les choses. De là, le plan B. James Galbraith a été choisi comme responsable du plan B pour épauler Varoufakis. La réalisation d'un plan B repose sur l'hypothèse que la France, la Grande Bretagne et l'Allemagne sont capables d'affronter la troïka (le FMI, la Commission européenne et la BCE), puisqu'il s'agit d'obtenir une modification des conditions des prêts consentis à la Grèce.

La question est alors la suivante : comment assurer, d'une part, la valeur de la monnaie avec des réserves nulles et, d'autre part, l'approvisionnement indispensable en pétrole, médicaments et nourriture. Le risque d'une opposition de l'armée peut être écarté. La loyauté des officiers qui respectent Alexis Tsipras a été vérifiée.

La Grèce est un petit pays qui importe une très grande partie de ses biens de consommation. De ce fait, les systèmes de monnaies parallèles qui donneraient une certaine autonomie monétaire ne peuvent pas fonctionner en Grèce comme ils

l'ont fait en Argentine. En revanche, la part de l'économie parallèle y est importante, environ 30 % selon les évaluations courantes, ainsi que celle d'un marché informel du travail et elles se sont accrues depuis la dérégulation d'environ 20 %. La politique de la demande ne suffit pas, il faudrait stimuler les productions adaptées aux ressources nationales.

Il faudrait à la Grèce un programme d'investissement dans les secteurs de services de haute qualité hors concurrence avec la Chine et l'Allemagne. Le gouvernement craint les sorties de capitaux. Il faut observer qu'en juillet, les Grecs ont payé leurs impôts. Le plan B ne prévoit pas de paiement de la dette avant 2022, alors qu'il fallait payer le FMI puis la BCE en 2014. Ces perspectives étant ouvertes sur la position grecque, James Galbraith a alors souhaité laisser place aux questions qui lui ont permis d'apporter un éclairage complémentaire sur la situation grecque.

● RÉPONSE AUX QUESTIONS

A la question "Peut-on comparer la situation de l'Islande et celle de la Grèce ?", J. Galbraith répond que les situations sont très différentes. Les banques islandaises étaient surexposées à l'extérieur du pays, de là la mise en place d'un contrôle des mouvements de capitaux. En Grèce existait une inquiétude sur l'efficacité du contrôle des capitaux et les réactions qu'il pouvait susciter. Après l'application des mesures, le peuple grec l'a bien accepté en adoptant la pratique du retrait quotidien des 60€ autorisés et de l'achat de biens physiques. Les Grecs ont payé leurs dettes et leurs impôts.

Autre question : « L'entrée de la Grèce dans l'Union européenne ayant été une erreur, quel est son avenir avec l'Europe? »

Nombre d'économistes disent que les problèmes sont résolus par la croissance en s'appuyant sur l'après-guerre. Durant les cinquante ans qui l'ont suivie, la croissance est demeurée une question difficile, avec des aspects technologiques, la technologie ne créant pas autant d'emplois qu'elle en supprime. Il faut construire des

institutions qui protègent la population.

« Quel est le rôle des intérêts stratégiques? Celui de l'OTAN ? »

Cette question concerne surtout le gouvernement américain . Pour la Grèce, la question a trait aux moyens de sortir de l'austérité. C'est une erreur de se fixer sur les problèmes de demande, il faut mettre en place les moyens d'utiliser cette demande, sinon les emplois n'y pourvoient pas, ce qui implique une certaine construction des institutions.

« Que se passerait-il dans l'hypothèse d'une sortie de l'Europe? » Il faudrait rétablir le système de paiement interne, et donc une nouvelle banque centrale. Faudrait-il passer à la monnaie nationale? Comment assurer les approvisionnements en pétrole, la nourriture, la médecine?

Comment s'assurer que la valeur de la nouvelle monnaie soit protégée. On peut envisager une zone Euro avec une monnaie associée où la BCE jouerait un rôle de stabilisateur comme le FMI.

«Qui sont les détenteurs de la dette grecque ?» Les banques françaises et allemandes détiennent 20% de la dette grecque, 15 % sont en mains privées et le reste est détenu par les hedges funds.

Il n'est pas exclu que les créanciers, à un certain moment, cessent de soutenir la Grèce. L'Europe y survivrait difficilement.

Synthèse par Françoise Renversez, membre du Cercle

Plénière du 27 janvier 2016

ÉTAT D'EXCEPTION ET RÉGIME DE SUSPICION

Mireille DELMAS-MARTY ¹

Pour traiter valablement ce sujet, il nous faut prendre la distance nécessaire par rapport à l'actualité, pourtant intense. Il paraît indispensable, en effet, de situer notre propos au delà du seul terrorisme, et de dire qu'à l'heure actuelle, les sociétés démocratiques sont ébranlées fortement par toute une série d'ouragans.

Au cours des vingt cinq dernières années, nous avons vécu la fin de la guerre froide et l'ouverture des frontières, la mondialisation économique et financière et les conséquences de cette dernière sur les marchés, tel celui du coton en Afrique, ses effets sur l'émigration et le déclenchement de crises financières systémiques, et puis, un deuxième ouragan, avec les attentats du 11 septembre 2001, sans compter la révolution numérique qui a donné des moyens nouveaux, y compris pour le terrorisme.

¹. Professeur honoraire au Collège de France et membre de l'Institut, Mireille Delmas-Marty, est agrégée en droit privé et en sciences criminelles. Elle préside depuis 2012, l'Observatoire Pharos des cultures et des religions.

Ce qui fait que, même pour solutionner un problème particulier, il nous faut garder à l'esprit le panorama général : il y a déstabilisation de l'ensemble des États, y compris des États de droit.

Dans ce contexte, où en sommes nous depuis 2001, par rapport à l'état d'urgence ?

Nous sommes, a priori, attachés à l'État de droit qui, d'emblée, n'est pas, pour autant, un état impuissant. C'est un État qui gouverne par les lois et par le droit, qui évite le règne de la peur, qui fonde sur la règle de droit l'usage de la force et encadre cette dernière selon la règle de la séparation des pouvoirs.

L'État de droit comporte une partie institutionnelle, l'exercice de contre-pouvoirs et un cadre substantiel, la garantie des droits de l'homme, des droits fondamentaux.

Dès l'article II de la déclaration française de

1989, figure la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. La sûreté, différente de la seule sécurité, concerne à la fois la protection vis à vis du pouvoir mais également celle qui prévaut entre citoyens.

● L'ÉTAT DE DROIT ET LA RAISON D'ÉTAT

L'État de droit n'exclut pas pour autant qu'il y ait des restrictions aux libertés. telles les gardes à vue, la prison, les écoutes téléphoniques. C'est un État qui admet la raison d'état mais qui la raisonne, qui pose les règles.

Face à certains événements comme les actions terroristes actuelles, la tendance est de dire que l'État de droit n'est pas suffisamment efficace et qu'il faut y ajouter des mesures plus répressives. On ne change pas le droit mais on crée, en fait, une sorte de droit parallèle.

Depuis 1987, la France s'est dotée ainsi d'un droit du terrorisme qui s'est surtout durci après le 11 septembre 2001, ces événements provoquant une importante bifurcation pour les sociétés, démocratiques ou non. Dès lors, les textes se sont empilés : dès le mois de novembre 2001, alors que la Gauche était au pouvoir, puis lorsque la Droite lui a succédé, en 2002, avec les lois Perben, ainsi qu'en 2008, avec la loi sur l'internement de sûreté, puis encore en 2012 après l'affaire Merha, avec la création d'un Code de la sécurité intérieure et la notion "d'association de malfaiteurs en vue de commettre un acte terroriste" qui incriminait, cette fois, la seule intention. Ce fut de nouveau le cas avec les lois de 2013 sur la programmation militaire et leur chapitre "Renseignement" puis par les lois de 2014 et de 2015, qui ont suivi cette fois les attentats de Charlie, sur "l'entreprise individuelle en vue de commettre un acte terroriste" qui ont donné à la police l'équivalent de ce que la loi précédente réservait, jusqu'alors, à la seule justice.

La loi "Renseignement" établit une sorte d'anticipation. Il faut désormais parvenir à prédire et l'on aboutit, ainsi, à l'idée d'une justice prédictive et d'une police préventive qui, à l'aide des nouvelles technologies, autorise la constitution de bases de données massives qui, exploitées

par des algorithmes de plus en plus performants, permettent d'effectuer des profilages et donc de déterminer des suspects. Par ailleurs, cette loi n'empêche pas la pratique de transmission de ces données massives à d'autres pays qui peuvent, à leur tour, les utiliser avec leurs propres algorithmes et les croiser avec d'autres informations. En outre, depuis les attentats de novembre, on assiste à un recul et à une marginalisation du contrôle par le juge judiciaire, ce qui est d'autant plus préoccupant qu'avec l'État d'urgence, on ajoute à cela la suspension de l'État de droit.

La suspension de l'État de droit n'est pas interdite par la Convention européenne des droits de l'homme, notamment en son article 15, lors de conditions exceptionnelles telles le terrorisme ou la guerre, même si elle en fixe les limites absolues en interdisant dans tous les cas la torture et les traitements inhumains ou dégradants.

Après les attentats du 13 novembre, l'État se devait de réagir autrement que par les simples mesures habituelles. L'article 16 de la Constitution ne pouvait s'appliquer puisque les institutions et les pouvoirs publics n'étaient pas interrompus. La loi de 1955, datant de la guerre d'Algérie le permettait. Mais était-elle encore en vigueur ? Oui, avait dit le Conseil constitutionnel, lors de son application aux événements de Nouvelle Calédonie. Elle fut d'ailleurs appliquée, aussi, lors de la crise des banlieues en 2005. La loi complémentaire du 20 novembre dernier reconnaît par ailleurs au parlement un pouvoir de contrôle. L'État d'urgence, non prévu par la constitution, est validé par le Conseil constitutionnel.

● MODIFIER LA CONSTITUTION ?

Fallait-il alors modifier la Constitution ? L'important n'est pas de dire si l'on est pour ou contre, car tout dépend de ce que l'on souhaite. S'il s'agit simplement de constitutionnaliser une loi que le Conseil constitutionnel a déjà déclaré valide, cela n'a pas grand intérêt. S'il s'agit d'inscrire la déchéance de nationalité dans la constitution, il faut être

beaucoup plus réservé. S'il s'agit, par contre, de donner des garanties supplémentaires, cela ne pose pas problème.

On ne change pas la loi dans l'urgence, d'autant plus que l'opinion publique considère le plus souvent l'abandon de ce type de textes, établis à l'occasion d'événements exceptionnels, comme une faiblesse. Pour cette raison, l'État d'urgence serait appelé à devenir permanent s'il est lié au maintien des réseaux terroristes.

Au lendemain du 11 septembre, les Américains ont inventé le terme "d'ennemi combattant illégal" pour qualifier les terroristes. En tant qu'"ennemi", le droit pénal ordinaire ne s'appliquait pas, et en qualité d'"illégal", le droit de la guerre ne s'appliquait pas non plus. Les choses ont été un peu différentes dans notre cas puisque, entre temps, une réunion des ministres de l'intérieur de 25 pays sous l'égide de l'ONU a qualifié le statut de combattants terroristes à l'étranger et a évalué à environ 25 000 personnes ces combattants venant de plus de 100 pays parmi lesquels, selon Interpol, à peu près 4000 sont identifiés. Au vu de ces données, l'État d'urgence, en tant que suspension de l'État de droit, est donc inadapté au terrorisme.

Le Général de Villiers, commandant en Chef des forces armées française, a semblé conforter récemment ce point de vue en déclarant : "Gagner la guerre, ne suffit pas à gagner la paix". "Le combat sera long". Il s'agit effectivement d'un problème de longue durée pour lequel les réactions prises dans l'urgence sont souvent irrationnelles. "C'est la force légitime qui fait reculer la violence mais cette force doit s'inscrire dans une stratégie globale et dans la longue durée" a-t-il ajouté, évoquant même "la tyrannie de l'urgence".

Face aux attentes de l'opinion publique, le Gouvernement est dans l'urgence mais doit gérer la durée. Ainsi le Gouvernement français a-t-il soumis au Conseil d'Etat un projet intermédiaire consistant à moduler les critères de l'État d'urgence. Ce dernier s'est prononcé défavorablement sur cette proposition en indiquant qu'en pareil cas, il suffisait de prolonger l'État d'urgence et qu'à contrario, si la menace était permanente, il fallait, en pareil cas, modifier

la Constitution et de ce fait, le régime politique pénal. En fait, donc, modifier le régime politique tout court. Mais, dans cette hypothèse, que resterait-il alors comme pare-feu par rapport à ce que Tocqueville appelait "le despotisme doux et mou", "celui qui tiendrait à fixer les humains dans l'enfance et à réduire chaque nation en un troupeau timide et industriel"? N'est-ce pas vers cela que nous nous dirigeons alors que les gens ont peur et demandent à leurs élus de les protéger ?

La première réponse à ce questionnement serait, en premier lieu, d'évaluer les moyens à disposition à force d'en ajouter de nouveau: A-t-on utilisé vraiment tous les moyens dont on disposait ? Quel est l'état du bilan effectué par les parlementaires et dont nous disposons aujourd'hui ? A titre d'exemple, sur les treize mesures prévues, trois seulement ont été utilisées, surtout d'ailleurs la première semaine, pour profiter de l'effet de surprise, et un peu la deuxième et, au bout du compte, seuls trois qualifications ont été retenues, non pas pour préparation d'actes terroristes, mais pour association de malfaiteurs "en vue de la préparation d'un acte terroriste."

La seconde réponse, c'est de dire qu'on arrivera à traiter le problème global, comme on a commencé à le faire pour le dérèglement climatique, en n'ayant non pas un gouvernement du monde, ce qui serait trop dangereux, mais une gouvernance mondiale, de façon à agir de façon rationnelle et coordonnée, autrement dit, une sorte d'Etat de droit à l'échelle mondiale en réunissant, comme cela commence à se faire, les membres des Cours suprêmes et les citoyens. Il y a, en effet, constat d'interdépendance pour le climat ou pour le terrorisme et pour l'émigration. Ne pourrait-on pas ajouter à ces acteurs globaux, comme pour la COP 21, les scientifiques, les organismes religieux ?

Une vue sans doute encore très idyllique, mais à creuser, sous réserve d'être débordé par l'ensemble des risques que nous venons d'exposer.

— Synthèse par Jean-Michel Eychenne,
membre du Cercle

HOMMAGE A MAURICE BERTRAND ET A GUY BENEDETTI

Maurice nous a quittés le 23 décembre dernier. Assigné à résidence par une terrible maladie invalidante, il continuait — à distance — à s'intéresser intensément aux activités du Cercle Condorcet dont il était membre depuis l'origine. Grâce à son ami Jean Lyon, lui aussi membre du Cercle, nous étions quelques-uns à lui rendre visite pour échanger sur les sujets en cours, écouter ses analyses, toujours pertinentes et recueillir ses suggestions, chaleureusement accueillis par Doris, son épouse.

Son acuité intellectuelle était intacte.

Fidèle aux idées qu'il avait toujours défendues en tant que citoyen en désaccord avec les structures de la société actuelle et cherchant à contribuer à leur modification, il avait créé avec Jean Lyon le site : « Politique du possible », dont l'objet était de tenter de définir les bases d'un programme de réformes crédibles et efficaces pour rendre notre société plus humaine et plus juste, par-delà l'opposition obsolète entre capitalisme et socialisme.

La réduction des inégalités par la fiscalité et le développement de l'éducation constituaient le deuxième axe de sa réflexion.

Son expérience passée était là tout entière réinvestie.

Maurice était Conseiller honoraire à la Cour des Comptes, avait été Maître de Conférences à l'ENA et au Centre des Hautes Études internationales à Genève. En 1954 sa route croise celle de Pierre Mendès France dont il deviendra conseiller technique au cabinet du ministre de l'Air. Cette rencontre marque une nouvelle étape dans son parcours politique et personnel.

En tant qu'ancien membre et Président du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, son expertise sur les questions internationales était vaste. L'essentiel de sa recherche

portait sur la nature de la transformation de la société planétaire, sur ce qu'il appelait « la sortie difficile de l'ordre militaire », les erreurs stratégiques de l'Occident, la construction possible d'un autre type de société et les conditions réalistes du dépassement des Etats-Nations.

En juillet 2014, il publiait son dernier ouvrage : "Machiavel ou l'illusion réaliste".

Son intelligence nous manquera.

Jean Lyon et Françoise Le Berre,
membre et Vice-présidente du Cercle

Guy Benedetti nous a quittés brutalement en début d'année.

C'était un homme de conviction et de grande culture qui était toujours resté attaché à ses origines corses : il parlait toujours avec chaleur et émotion de son pays. Né dans une famille modeste d'un petit village, il avait pleinement profité de l'enseignement public et de l'ascenseur social grâce à son travail.

Son séjour en Tunisie l'avait aussi marqué et sa connaissance du monde arabe et de l'islam étaient impressionnantes. Ceci lui permettait d'intervenir de façon fine et pertinente lors des plénières du Cercle sur ces sujets.

Militant de l'éducation populaire et de la laïcité, il s'était occupé, pendant de nombreuses années comme conseiller d'arrondissement du 20ème à Paris, des écoles et avait organisé les semaines de la laïcité qui attiraient chaque année plusieurs centaines d'auditeurs et de participants.

C'était aussi un fin gourmet et un excellent cuisinier qui savait faire partager à ses convives des plats venant des diverses régions où il avait séjourné.

Michel Cabirol,
Président du Comité de
liaison des Cercles Condorcet

Lettre du Cercle Condorcet de Paris, 3 rue Récamier–75341 Paris Cedex 07,

Tel: 01 44 67 98 93

Email : frcs.le-berre@orange.fr

Site: cercle-condorcet-de-paris.org

Directeurs de la publication : Jean-Pierre Pagé et Bernard Wolfer

Impression : Dejalink

Responsable de la rédaction : Jean-Michel Eychenne

Réalisation : Catherine Lefebvre